

Titre Professionnel

Titre Professionnel cariste d'entrepôt

Arrêté du 31 juillet 2003 - Modifié par l'arrêté du 7 juillet 2006

Public

Toute personne qui souhaite exercer le métier de préparateur (trice) de commandes en entrepôt.

Pré-requis

- Être apte à la visite médicale.
- Savoir lire et écrire.

Objectifs

Réaliser et valider les opérations de stockage et de déstockage en conduisant en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté de catégories 3 et 5.

Programme sur une durée modulable

Les engins de manutention de catégories 3 et 5 et les équipements adaptés aux opérations de manutention
Les opérations de vérification et de maintenance de premier niveau sur des chariots de manutention industrielle de catégories 3 et 5 et l'alerte en cas d'anomalie

Les opérations de manutention avec un chariot de manutention industrielle de catégories 3 et 5 en toute sécurité et dans le respect des règles de qualité

La recherche des informations, la saisie et la validation des données relatives aux opérations dans le système informatique

La vigilance quant aux anomalies sur les produits, les supports de charges et les espaces de stockage lors des opérations de réception et d'expédition

Méthodes pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Mises en situation

Validation

Si réussite à la session de validation, délivrance du titre correspondant par le Ministère du Travail.